



Collectif Éducation sans Frontières RESF64

*avec les jeunes sans papiers et leurs familles
contre des expulsions programmées
contre des lois injustes*

Partout en France, des enfants, des ados, des jeunes et leurs parents vivent sous la menace d'être arrêtés et expulsés parce qu'eux ou leur familles sont sans papiers.

C'est vrai aussi dans notre département où nous sommes nombreux à demander au Préfet d'arrêter la démarche d'expulsion de la famille KIRIMOV, d'origine azerbaïdjanaise et de régulariser sa situation. D'autres cas déchirants ont existé et existent à Bayonne, à Pau ou à Mourenx.

En 2005, certains d'entre eux ont arraché un répit pour terminer ici l'année scolaire, suite à une circulaire du ministre Sarkozy qui en donnait latitude aux préfets et parce que dans leurs lycées, dans leurs collèges, jusqu'à l'aéroport, leurs copains, les parents de leurs camarades de classe, leurs profs, des adultes se sont massivement révoltés.

Ce répit n'est gage ni de titre de séjour, ni d'un quelconque droit au travail. Il prendra fin pour eux et les parents sans papiers dès le 1^{er} juillet 2006 si nous laissons faire.

Il est insupportable d'imaginer qu'en juillet les élèves et les parents sans papiers seront arrachés à leurs proches, à leurs amis et renvoyés, menottés et entravés dans des charters vers des pays d'enfer où souvent ils risquent gros et n'ont plus d'attache.

Le projet de loi Sarkozy sur l'immigration limitera encore davantage les conditions du droit au séjour en France, rendant quasiment impossible toute demande d'asile politique ou humanitaire.

Nous pouvons arrêter ça ! Soyons nombreux pour :

- réclamer le retrait du projet de loi sur l'immigration
- dire NON aux expulsions aujourd'hui comme à la fin de l'année scolaire
- permettre aux jeunes concernés de poursuivre leur scolarité, gage d'intégration sociale et culturelle, ici ou ailleurs

comme dans toute la France, à l'appel de RESF,

Rassemblements

mercredi 1^{er} février, 17 heures :

- à Pau, devant la préfecture
- à Bayonne, devant la sous-préfecture